

Un budget ambitieux pour des enjeux cruciaux

A. Un contexte budgétaire difficile

Le **contexte budgétaire de la Région bruxelloise est difficile** : une croissance économique limitée, une très légère augmentation des recettes perçues par la Région (3,48%) et des défis toujours plus importants à relever.

Pourtant, le Gouvernement bruxellois est parvenu à boucler **un budget 2016** tout en restant à **l'équilibre**. Un important travail de priorités politiques a été réalisé permettant de **dégager de nouvelles marges afin de financer les priorités 2016** et de mettre en œuvre notre ambition pour Bruxelles.

Les augmentations des budgets permettront de mener de nouvelles politiques et d'améliorer celles existantes. C'est ce que nous vous détaillons dans ce document.

1. Le Gouvernement bruxellois

En 2016, **le budget total de la Région bruxelloise s'élève à 4.703.463.000**, ce qui **représente une augmentation de 3,12% par rapport à 2015**. La croissance des budgets Economie et Emploi est largement supérieure à la croissance du budget global. Ce qui ne laisse aucun doute sur l'importance des politiques économiques et d'emploi à mener.

Le budget Emploi augmente de 62.985.000€, soit une augmentation de 7,55% par rapport au budget 2015, passant de 834.531.000€ à 897.516.000€ en 2016.

Le budget Economie augmente de 4.089.000€, soit une augmentation de 6,29%. 69.125.000€ inscrits au budget 2016 permettront de mener une politique économique volontariste et ambitieuse.

2. Le Gouvernement Francophone Bruxellois

En 2016, **le budget total du Gouvernement francophone bruxellois est de 445.794.000€**, une **diminution de 16,91%** puisque que le budget 2015 s'élevait à 536.541.000€.

Le budget de la Formation Professionnelle représente 13,6% de ce montant total. Il s'élève à **60.697.000€** contre 59.176.000€ en 2015, soit **une augmentation de 1.521.000€ (+2,57%)**.

3. La Commission Communautaire Commune

Quant au **budget total de la Commission Communautaire Commune**, il **augmente de 8,98%** pour atteindre 1.290.576.000€.

Le budget Santé augmente de manière importante. Cette augmentation s'explique principalement par le basculement de toute une série d'institutions de la COCOF à la COCOM. De 454.280.000€ en 2015, le budget **atteint 545.657.000€** en 2016, soit **une augmentation de 91.377.000 (+20,11%)**.

Le budget Fonction publique augmente lui de 1.062.000€ (+15,98%), passant de 6.647.000 en 2015 à 7.709.000 en 2016.

B. Priorités aux jeunes et aux peu qualifiés

Les défis sont nombreux en matière d'emploi.

- Une frange importante de la population bruxelloise est caractérisée par de faibles niveaux de qualification.
- Le chômage des jeunes, même s'il baisse depuis 29 mois consécutifs, reste préoccupant, 28,7% en octobre 2015.
- La destruction des emplois à faible qualification s'amplifie.

Les politiques de l'emploi s'articulent autour de deux axes forts :

- Améliorer la qualification des chercheurs d'emploi
- Offrir la possibilité aux publics-cibles bruxellois (jeunes, infra-qualifiés, chômeurs de longue durée) d'acquérir une expérience professionnelle

1. Renforcer le dispositif Garantie pour la Jeunesse

1.700.000€ supplémentaires permettront de **renforcer et de pérenniser le dispositif de la Garantie pour la Jeunesse**. Ce montant sera notamment utilisé pour le financement d'actions néerlandophones.

2. Mettre en place le contrat d'insertion

5.529.000€ pour mettre en œuvre le Contrat d'insertion. Près de 350 jeunes bénéficieront de cette mesure entre juillet et décembre 2016.

3. Augmenter l'offre de stages

7.611.000€ pour augmenter l'offre de stage en Région bruxelloise. Ce montant permettra non seulement d'adapter les stages actuels aux spécificités bruxelloises mais également de créer de nouveaux types de stages. Un des objectifs poursuivis est notamment de permettre aux personnes exclues du droit aux allocations de chômage d'effectuer un stage.

4. Développer l'accompagnement en immersion

700.000€ pour développer l'accompagnement en immersion auprès du VDAB Brussel. Les chercheurs d'emploi bruxellois, quel que soit leur rôle linguistique et leur niveau de connaissance du néerlandais, renforceront leurs chances d'accès à un emploi en développant un projet professionnel néerlandophone auprès du VDAB Brussel. Il n'y aura pas de limite de nombre de chercheurs d'emploi bénéficiant de cet accompagnement en immersion puisque que les trajets supplémentaires seront financés par le VDAB.

5. Renforcer l'offre de formations

1.000.000€ supplémentaire (4.500.000€ au total) pour renforcer la commande de formations auprès du VDAB Brussel et de Bruxelles Formation dans l'objectif d'augmenter la qualification des chercheurs d'emploi bruxellois.

6. Mettre en place la Cité des Métiers

4.800.000€ sont consacrés à la poursuite de l'aménagement de la Tour Astro, comprenant la mise en place de la future Cité des Métiers. Actiris, le VDAB Brussel et une partie des services de Bruxelles Formation déménageront dans la Tour Astro, le plus grand bâtiment passif d'Europe. Cet

emménagement concrétisera le rapprochement entre opérateurs mais également la volonté politique de simplifier au maximum le trajet emploi-formation.

7. Refinancer les ILDE et EI

616.000€ supplémentaires pour le financement structurel des Initiatives Locales de Développement de l'Emploi et les Entreprises d'Insertion pour un budget 2016 de 8.966.000 €. Cette augmentation importante traduit la volonté du gouvernement de maintenir une économie sociale d'insertion forte en Région bruxelloise.

8. Développer l'entrepreneuriat social

700.000€ supplémentaires en capacités financières à la SRIB (via Brusoc et Brupart) pour donner des moyens aux entrepreneurs sociaux et entreprises sociales qui se lancent ou qui se développent. Il ne s'agit donc pas de « business as usual » mais bien de stimuler l'entrepreneuriat social.

L'entrepreneuriat social se caractérise par l'existence d'un projet économique, d'une finalité sociale et d'une gouvernance démocratique, tout en maintenant une économie sociale d'insertion forte à Bruxelles.

La première étape sera de créer un cadre légal afin que ce secteur, au-delà de l'insertion, soit promouvant pour les entrepreneurs sociaux.

9. « Bruxelliser » les groupes-cibles

309.381.000€ sont consacrés à la politique des groupes-cibles, aides financières (principalement des réductions de cotisations sociales, activation des allocations chômage...) permettant de favoriser l'accès à l'emploi de chercheurs d'emploi ou le maintien à l'emploi de travailleurs qui présentent certaines caractéristiques. Une réforme de cette politique d'emploi est indispensable pour assurer une bonne adéquation des moyens hérités avec les besoins des Bruxellois.

10. Augmenter les articles 60

8.460.000€ supplémentaires afin d'atteindre 58.000.000€ et, ainsi, augmenter le nombre de personnes pouvant bénéficier d'un article 60. Cette aide permet non seulement de remettre dans le circuit du travail une personne éloignée de l'emploi mais également de réintégrer cette personne dans le régime de la sécurité sociale.

11. Stabiliser la politique des Titres-Services

5.800.000€ supplémentaires, passant de 205.700.000€ en 2015 à 211.500.000€ en 2016, pour les titres-services. La volonté est de stabiliser et pérenniser ce dispositif qui a fait ses preuves dans le service aux personnes, la lutte contre le travail au noir et la mise à l'emploi des peu qualifiés : 95% des travailleurs sont des femmes ne disposant pas de diplôme d'humanité supérieur.

C. Créer un environnement économique favorable

En 2015, le Gouvernement a commencé à structurer un certains nombres d'objectifs de la politique économique. En 2016, ces objectifs seront poursuivis, mis en œuvre, opérationnalisés.

De nouveaux efforts sont faits dans deux directions :

- centrer davantage les politiques sur les besoins des entreprises
- clarifier le rôle des agences et outils de stimulation économique, évaluer et limiter les redondances dans l'action publique ou financée par les pouvoirs publics.

1. Développer une stratégie de sensibilisation à l'entrepreneuriat

100.000€ pour développer une stratégie de sensibilisation à l'entrepreneuriat, coordonnée par Impulse. Les actions régionales devront cibler notamment les jeunes des filières techniques et professionnelles mais également leurs enseignants.

2. Mettre en œuvre le guichet unique

68.000€ pour mettre en œuvre le guichet unique. L'objectif est de faire du 1819, un lieu physique d'accueil et d'orientation des porteurs de projets et entrepreneurs.

3. Booster les secteurs porteurs

On compte à Bruxelles de nombreux secteurs porteurs, à la fois créateurs de richesses et d'emplois. Ces secteurs bénéficient d'une croissance importante et qui a vocation à durer.

- **Le secteur audiovisuel : 1.000.000€ afin de doter la Région bruxelloise**, à l'instar des deux autres Régions, d'un mécanisme de financement des entreprises de ce secteur, qui représente 15.000 emplois directs et indirects.
- **L'économie numérique : 100.000€ supplémentaire pour mettre en place une stratégie numérique bruxelloise.** 2000 entreprises sont actives à Bruxelles dans ce secteur qui génèrent 28.000 emplois.
- **L'économie circulaire : 900.000€ supplémentaires** dont 400.000€ pour des appels à projets qui mettent en place des logiques d'économie circulaire, et 500.000€ qui sont injectés dans les mécanismes de financement octroyés aux entreprises circulaires.

D. Augmenter l'offre de formation

Notre objectif en matière de formation professionnelle est d'améliorer la qualification des chercheurs d'emploi bruxellois. Car, la sous-qualification est une des causes structurelles du chômage à Bruxelles. La formation professionnelle est donc le levier essentiel à actionner pour relever le défi social bruxellois.

Nous concentrerons nos efforts et nos moyens budgétaires vers les chercheurs d'emploi peu ou pas qualifiés.

1. 20.000 places de formation en 2020

1.520.000€ supplémentaires sont octroyés à Bruxelles Formation afin d'atteindre l'objectif de 20.000 places de formation en 2020. Ce budget permettra d'augmenter l'offre de formation au sein de Bruxelles Formation mais également de ses partenaires: les Organismes d'Insertion Socioprofessionnelle, l'Enseignement de Promotion Sociale...

Ces nouveaux moyens seront affectés à plus de 70 % aux activités des centres de formation. bf.Tremplin bénéficie de 28 % de l'accroissement prévu, bf.Langues de 16,6 %, bf.Industrie et bf.management & multimediaTIC de 14% chacun.

2. Développer la formation en alternance des PME

La formation PME en alternance participe également aux objectifs communs 2020 d'augmentation du nombre de places de formation.

553.000€ supplémentaires sont dégagés pour booster la formation en alternance au travers de nouveaux projets. Ils permettront de lancer notamment des projets pilotes de classes d'accueil et d'information/orientation des apprenants en alternance afin de mieux accrocher les publics en formation en alternance.

Ces nouvelles marges viennent s'ajouter à la pérennisation du financement des nombreux nouveaux dispositifs lancés en 2015: contrat commun d'alternance, mise en place de l'Office francophone de la formation en alternance, agrément conjoint à tous les opérateurs des entreprises habilitées à former en alternance et suppression des droits d'enregistrement des entreprises formant de futurs chefs d'entreprise.

3. Garantie pour la Jeunesse

En 2016, la Garantie pour la jeunesse continue à se déployer. **Le budget 2016 des actions formation** (formations au sein de Bruxelles Formation, des organismes d'insertion professionnelle, de l'EFPP, des écoles de promotion sociale, du Service Citoyen...) **se compose de 2.732.360 euros investis par la Cocof et de 8.451.597 euros venant d'autres sources** de financement européennes et régionales. Ces moyens qui s'élèvent au total à 11.183.957€ sont en progression de 2.652.724€ par rapport à 2015.

E. Nouveau souffle pour l'e-santé

1. Désengorger les urgences

230.000€ sont consacrés à la création d'un dispensaire de soins en plein de centre de Bruxelles qui améliorera la prise en charge des publics les plus fragilisés tout en permettant de désengorger les services d'urgence.

2. Créer BruSafe

2.000.000€ permettront de mettre en place l'outil BruSafe. Déjà 215.000 Bruxellois et tous les hôpitaux de la Région ont donné leur consentement pour l'échange électronique sécurisé des données médicales. Toutefois, nous devons encore nous doter d'un outil, Brusafe, sorte de coffre-fort qui permet le partage de données au sein de la première ligne (médecins généralistes, infirmiers...).

3. Former les prestataires de soins à l'e-santé

420.000€ sont destinés à l'accompagnement et à la formation des prestataires de soins de manière à les sensibiliser à l'intérêt de l'e-santé et à l'utilisation de la plateforme bruxelloise.

4. Mettre en place l'OIP

785.000€ seront consacrés à la mise en place de l'OIP de la Commission Communautaire Commune et à renforcer l'administration, appelés à gérer les nouvelles compétences. 3 ETP seront engagés à cet effet.